



TENNIS DE MARSINVAL

Règlement (Au 1/1/2015)

Inscriptions

Les courts sont strictement réservés aux habitants du Domaine de Marsinval, adhérents titulaires d'un identifiant internet. Les identifiants sont attribués par paire moyennant la somme de 20 €uros – non remboursable, non transférables-. Pour cela contacter le responsable tennis, ou visiter le site Web.

Réservation de court

- Pour réserver, vous devez vous connecter par internet soit par notre site www.marsinval.fr section tennis ou directement via le site www.tennislibre.com. en utilisant les identifiants internet qui vous aurons été attribués.
- La réservation s'effectue en ligne, en fonction des disponibilités affichées, pour une durée de 60 minutes maximum. La réservation est valide lorsque 2 adhérents ce seront connectés avec leurs identifiants respectifs pour réserver le même créneau horaire.
- **Chaque adhérent à le droit à une seule réservation. Pour réserver un autre créneau il faut soit annuler la réservation, soit attendre la fin du créneau du court qui a été réservé.**
- Lors d'évènements particuliers, les courts de tennis pourront être réservés en priorité par le responsable de tennis (p.ex. : entretien des courts, stages, tournois)

Invités

Un invité peut remplacer un adhérent. L'adhérent doit préalablement avoir réservé le créneau pour son invité. L'invité doit nécessairement être accompagné d'un résident adhérent.

Réservations prioritaires

- Adultes (16 ans et plus) :
- Chaque jour après 18h,
 - Le samedi sur le court 1,
 - Le dimanche sur les courts 1 et 2.
- Enfants (moins de 16 ans) :
- Le mercredi jusqu'à 18 h

Exemple : si des enfants réservent pendant la semaine après 18 h ainsi que le dimanche, ceux-ci peuvent être remplacés par des adultes.

Identifiants Internet

En cas d'oubli de mot de passe, visitez le site pour les récupérer. En cas de perte d'identifiant, merci de contacter le responsable Tennis.

Comportement durant le Jeu

Les joueurs veilleront à ne pas détériorer les équipements des courts de tennis.
Le revêtement au sol est destiné uniquement au jeu de tennis. Il est fragile – il est donc interdit de faire du vélo, patin à roulettes, skate, etc sur ce revêtement-.
Le non-respect des règles peut entraîner l'annulation de l'identifiant.

Merci.